

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des Paillons**OBJET :**Avenant Gestion
des encombrants
et déchets issus
des collectes sélectives lot 1

Décision n° 20 10 08

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Gugielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauray, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jacques Saulay par Monsieur Edmond Mari, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Sophie Esposito par Monsieur Romain Bianchi.

Absents : Messieurs Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Evelyne Laborde, Germaine Millo.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Robert Nardelli, vice-président délégué à l'environnement et aux déchets, propose dans le cadre du marché de gestion des encombrants et déchets issus des collectes sélectives - lot 1 (Mise à disposition de bennes et transport des déchets dits « encombrants »), d'adopter un avenant avec l'entreprise **SUD-EST ASSAINISSEMENT** :

Dans le cadre du marché, le prix (2018) pour le transport d'une benne depuis une déchèterie de la CCPP vers le site de réception est de 38€/benne/Km. La distance entre la déchèterie **ECOVAL PAILLONS** et l'exutoire est de 3,5 km.

Toutefois, l'entreprise **SUD-EST ASSAINISSEMENT** propose un prix forfaitaire de 95€ par rotation (base 08/2018) afin de conserver le niveau de prix appliqué pour l'ancienne déchèterie de Contes.

Nombre de conseillers
en exercice : 38

Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

Vu l'avis favorable du bureau du 24 septembre 2020.

AR PREFECTURE

006-240600593-20201001-201008-DE

Regu le 08/10/2020

Le conseil communautaire, oui l'exposé de son vice-président,

après en avoir délibéré,

-Décide d'adopter l'avenant concernant le transport de benne depuis la déchèterie ECOVAL PAILLONS et l'exutoire au prix forfaitaire de 38€/benne/km.

- Autorise le Président à signer cet avenant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRESIDENT
M. LAVAGNA**



The image shows a blue ink signature written over a circular official stamp. The stamp contains the text: "55 110 2204", "CLAUDE BLAUSASC", and "COMUNAUTAIRE DES PAILLONS-90-CO".